

COMMUNICATIONcommunication@rhne.ch
tél. 032 713 30 44**COMMUNICATION AUX MEDIAS**

Égalité salariale : le RHNe à nouveau certifié

Exemplaire en matière d'égalité salariale, le RHNe a obtenu, une nouvelle fois, la certification « Fair-ON-Pay ». Au terme d'une analyse approfondie de la société Comp-On, l'hôpital cantonal s'est vu octroyé le niveau « Advanced » qui souligne le respect du RHNe de contraintes plus exigeantes, notamment un seuil de tolérance de 2.5% au lieu du 5% initialement défini.

En 2019, le RHNe devenait le premier hôpital de Suisse à obtenir la certification « Fair-ON-Pay » qui garantit le respect de l'égalité salariale entre hommes et femmes au sein de l'institution. Une nouvelle analyse menée durant l'été auprès de 3090 collaborateurs-trices (hormis les apprenti-e-s) a démontré que l'écart de rémunération entre les genres se situe en-dessous du seuil de tolérance de 2,5%. Cet excellent résultat a permis au RHNe d'obtenir le niveau « Advanced ».

Le renouvellement de la certification « Fair-ON-Pay » a été obtenue suite à une analyse approfondie et systématique réalisée par la société Comp-On, prestataire reconnu par le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) en matière d'analyses salariales. Le sésame a été délivré avec « pleine conformité », respectant ainsi le principe d'un "salaire égal pour un travail de valeur égale", tel que stipulé par l'art. 8, al.3 de la Constitution fédérale. Les analyses effectuées ont été vérifiées par un organisme de contrôle indépendant, la Société générale de surveillance (SGS).

Pour Gérald Brandt, directeur des ressources humaines du RHNe : « La confirmation du maintien de la certification Fair-ON-Pay Advanced, après l'avoir déjà obtenue en 2019, démontre, d'une part, la volonté du RHNe de reconnaître et garantir l'égalité des genres et, d'autre part, de maintenir un rôle d'employeur attractif dans le canton. Il s'agit d'une fondation évidente pour la consolidation à long terme d'une politique de rémunération adaptée aux nombreuses exigences des métiers variés d'un environnement hospitalier ».

Le Collège des directions se réjouit de l'obtention de ce renouvellement, notamment dans un contexte général de pénurie de personnel qualifié et de situation financière tendue. Ainsi, l'égalité salariale demeure une priorité pour le RHNe dans l'application de sa politique du personnel et de son rôle d'employeur responsable.

Neuchâtel, le 3 novembre 2023

M. Gérald Brandt, directeur des ressources humaines, répond à vos questions au 079 559 53 10.